

Lyon, le 27 avril 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mme. BENUCCI,
Déléguée Académique au Numérique Educatif

à

Mesdames et messieurs les principaux des
collèges et lycées,

Rectorat

DANE
Délégation Académique au
Numérique Éducatif

Affaire suivie par
Cassandra Bravo
Téléphone
04 72 80 66 05
Télécopie
04 72 80 66 07
Courriel
dane@
ac-lyon.fr

Adresse postale
92, rue de Marseille - BP 7227
69354 LYON cedex 07

Locaux site Croix Rousse
47, rue Philippe de Lassalle
69004 Lyon

www.ac-lyon.fr

Objet : Formation et objectif sur l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Plan numérique, la DANE et le CLEMI sont à votre disposition pour assurer des formations d'initiative locale sur la thématique de l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI). Ces formations viennent en complément de celles proposées dans le Plan Académique de Formation qui offre des entrées variées et adaptées sur le sujet de l'EMI.

L'objectif d'une éducation aux médias et à l'information est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des "cybercitoyens" actifs, éclairés et responsables de demain : usages raisonnés du numérique, l'esprit critique, recherche d'information, liberté d'expression, droits et devoirs, cyberviolence, désinformation et théories du complot, enjeux de l'internet, réseaux sociaux, mise en place d'un média scolaire (journal papier ou numérique, webTV, web radio...), identité numérique, etc, autant de thèmes à aborder avec les élèves afin de leur permettre de devenir des acteurs responsables.

Cet enseignement est désormais intégré de manière transversale dans les différentes disciplines, et son inscription est lisible dans le nouveau socle de connaissance et de culture. Le ministère recommande d'ailleurs depuis janvier 2015 "qu'un média – radio, journal, blog ou plateforme collaborative en ligne – soit développé dans chaque collège et dans chaque lycée".

Il semble donc essentiel de proposer un enseignement cohérent à l'échelle de l'établissement et d'accompagner les équipes à intégrer cette dimension à leurs apprentissages et à les aider à construire des séquences pédagogiques.

Les FIL peuvent varier entre 3h et 6h et seront accompagnées d'une mise à disposition de ressources et d'un suivi post présentiel.

Chaque FIL s'appuie sur un contrat qui déterminera vos objectifs et attentes afin de répondre au mieux à vos besoins.

Les demandes se font auprès de la DANE selon la même procédure que les FIL usages du numérique (cf sur le site de la DANE : <https://goo.gl/E6Uwn7>)

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Signature

Corine Benucci

